

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUIN 2024

### CS-2024-052 « MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC, TRAVAUX DE REPARATION, DE REPRISE, DE MODIFICATION ET / OU DE REMISE A NIVEAU » : LANCEMENT DU MARCHÉ PUBLIC

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi treize juin, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du six juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Dominique DAVID

Collège électoral	Délégué titulaire	Présent	Absent excusé	Pouvoir	Délégué suppléant	Présent	Absent excusé
Presqu'île de Guérande	DUNET Frédéric	x			BRION Gérard		
	LAPADU-HARGUES Denis	x			LE HENO Fabienne		
Région Nazairienne et de l'Estuaire	ALLANIC Jean-Paul	x			MAHÉ Nicolas		
	MOESSARD Régis		x		PINSON Marc		
Estuaire et Sillon	TAILLANDIER Yves	x			CORBEL Patrick		
Pays de Redon	BOYERE Florian		x		GALAOUIC Robin		
Erdre et Gesvres	LEFEUVRE Sylvain		x	Laurence Guillemine	Poste vacant		
	GUILLEMIN Laurence	x			LAUNAY Hélène		
Pays d'Ancenis	BELLEIL Jean-Pierre	x			LEPICIER Luc		
	RABERGEAU Henri	x			PERRION Maurice		
Région de Nozay	POSSOZ Jean-Pierre	x			CRUAUD Jérôme		
Région de Blain	CAILLON Philippe	x			BLANCHARD Francis		
Pornic Agglo -Pays de Retz	LÉAUTÉ Gaëtan	x			DIERICX Brigitte		
	DUGABELLE Denis		x	Frédéric Dunet	RIPOCHE Jacques		
Sud Estuaire	CHARBONNIER Raymond	x			RICOUL Gildas		
Pontchâteau et Saint Gildas des Bois	JOUNY Philippe		x		POILVÉ Stéphane		
Sèvre et Loire	BARAUD Joël	x			BATARD Christian		
	PAILLARD Pascal	x			BOITEAU Jean		
Grand Lieu	BERTIN Patrick	x			Poste vacant		
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	MEYER Didier	x			CONFOLANT André		
	CHAMBRAGNE Sébastien		x		GUILOIS Emilie		
Châteaubriant-Derval	DAVID Dominique	x			Poste vacant		
	GEFFRAY Dominique	x			DESCARPENTRIES Sylvain		
Sud Retz Atlantique	ROBIN Laurent		x		PELTIER Laëtitia		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les statuts de TE44, et notamment l'article 4-2-2,

Vu la délibération n°2020-31 du Comité syndical en date du 18 juin 2020, approuvant le renouvellement du marché public de maintenance éclairage public,

Considérant que le marché de maintenance relatif à la maintenance des installations d'éclairage public et petits travaux de réparation et de remise à niveau arrive à terme au 31/12/2024 et qu'il est nécessaire de le renouveler afin de pouvoir mener à bien les missions de service public de TE44,

Considérant que les caractéristiques du marché envisagé sont les suivantes :

- **Marché public de services**
- **Accord cadre à bons de commande**
- **Sous forme mono-attributaire**
- **Alloti comme suit :**
  - Lot n° 1 : Secteur Nord-Ouest (CAP Atlantique, CARENE - Saint Nazaire Agglo, CC Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-Des-Bois)
  - Lot n° 2 : Secteur Nord (CC Pays de Redon, CC de Nozay, CC de Châteaubriant-Derval)
  - Lot n° 3 : Secteur Centre (CC Estuaire et Sillon, CC Pays de Blain, CC Erdre et Gesvres)
  - Lot n° 4 : Secteur Est (COMPA, CC Sèvre et Loire)
  - Lot n° 5 : Secteur Sud-Est (CC Clisson Sèvre Maine Agglo, Grandlieu Communauté)
  - Lot n° 6 : Secteur Sud-Ouest (CC Sud-Retz Atlantique, Pornic Agglo Pays de Retz & CC Sud Estuaire)
- **Règle de répartition des lots :**
  - Règle n° 1 : 1 candidat = maximum 2 lots
  - Règle n° 2 : L'attributaire du lot n° 2 « Nord » ne pourra remporter d'autres lots.
  - Règle n° 3 : La priorisation des lots s'effectuera par ordre croissant des numéros de lot.
- **Passé en procédure d'appel d'offres ouvert, avec un maximum de 24 300 000 € HT**
- **Durée du marché : 1 an et 6 mois, reconductible tacitement 2 fois 1an**
- **Critères d'attribution (pour tous les lots) :**
  - **Technicité /50%**
    - *Pertinence des processus d'intervention du candidat selon les typologies de prestations et de saisons /20%*
    - *Adéquation des moyens humains affectés à la mission / 10%*
    - *Adéquation des moyens techniques affectés à la mission / 10%*
    - *Qualité de la structure relationnelle proposée entre TE44 et le candidat /5%*
    - *Pertinence des mesures prises pour assurer la sécurité des biens et des personnes sur le chantier /5%*
  - **Achats responsables /20%**
    - *Capacité du candidat à former des étudiants aux métiers des réseaux (EP, BT/HT), par le biais de contrats en alternance, dans le cadre de la réalisation de prestations pour TE44 : 8%*
    - *Pertinence des processus de valorisation des déchets, y compris des terres extraites, mis en œuvre lors l'exécution des prestations : 5%*
    - *Pertinence des mesures et moyens techniques mis en œuvre permettant d'assurer une exécution des prestations respectant l'...*
- **Critère prix (coefficient entreprise) /30%**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement du marché public « Maintenance des installations d'éclairage public, travaux de réparation, de reprise, de modification et / ou de remise à niveau », dans le respect des caractéristiques présentées, par le biais d'une procédure d'appel d'offres ouvert, sous réserve des crédits inscrits au budget principal pour 2024,
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous les actes nécessaires à sa passation et à son exécution, comprenant notamment la signature des pièces contractuelles du marché public pour notification, dans le respect des budgets alloués.

Délégués en exercice :	24
Présents :	17
Pouvoirs :	2
Votants :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0
Publication effectuée le :	20/06/2024

Le Président,  
Raymond CHARBONNIER



Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20240613-CS-2024-052-DE  
Date de réception préfecture : 20/06/2024